

Procès-verbal Conseil Municipal du 20 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mars, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire.

Présents :

Mme GILLES Catherine, Mr RICOUARD Dominique, Adjoint.

Mme MAILLARD Chantal, Mr TREPAUT Dimitri, Mr LIOT Patrice, Mr QUETIN Jacky, Mme MURARI Marie-Claude, Mr GEST Philippe, Mme DELOEIL Samira, conseillers municipaux.

Absents-excusés : Mr SAUTREUIL David, Mr THOREL Laurent, Mme MARCOTTE Béatrice, Mr COTTARD Jean-Jacques, conseillers municipaux.

Absent : Mr DUBOS Yannick, conseiller municipal.

Pouvoir :

• Mr COTTARD Jean-Jacques a donné pouvoir à Mr NIEPCERON Hervé.

Monsieur Jacky QUETIN a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 13 février 2018 est approuvé sans observation.

A l'ordre du jour :

1/ Compte administratif 2017 – D2018-03-20-01

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Anouchka HEUZÉ, Inspectrice des Finances Publiques de Goderville, a indiqué par mail en date du 21 février 2018 qu'elle avait commis une erreur car elle a oublié de demander le compte de gestion définitif et demande que le Conseil Municipal délibère à nouveau sur le compte administratif 2017 et sur le compte de gestion 2017.

Monsieur le Maire indique que les délibérations du 13 février 2018 et le compte administratif ont été envoyés le 16 février 2018 à la Préfecture et qu'il est nécessaire de revoter ces deux documents pour les mêmes montants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS (Mr NIEPCERON)** ;

Sous la présidence de Madame Marie-Claude MURARI, Doyenne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

ACCEPTE d'annuler la délibération n°D2018-02-13-01 du compte administratif 2017 ;

1° **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		91 899,42	64 127,59		64 127,59	91 899,42
Opérations de l'exercice	216 205,75	273 388,18	40 056,41	175 723,11	256 262,16	449 111,29
TOTAUX	216 205,75	365 287,60	104 184,00	175 723,11	320 389,75	541 010,71
Résultats de clôture		149 081,85		71 539,11		220 620,96
Restes à réaliser			110 204,00	4 761,00	110 204,00	4 761,00
TOTAUX CUMULES	216 205,75	365 287,60	214 388,00	180 484,11	430 593,75	545 771,71
Résultats définitifs		149 081,85	33 903,89			115 177,96

- 2° **Constate** que le compte administratif 2017 n'appelle ni observation, ni réserve ;
- 3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2/ Compte de gestion 2017 du Receveur – D2018-02-13-02

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 13 février 2018, le conseil municipal a délibéré sur le compte de gestion 2017, dressé par Madame Anouchka HEUZÉ, Inspectrice des Finances Publiques de Goderville, et informe l'Assemblée que par mail en date du 21 février 2018, Madame HEUZÉ demande de délibérer à nouveau sur le compte de gestion 2017 compte tenu qu'elle a oublié de demander, avant le conseil municipal du 13 février 2018, le compte de gestion définitif qui doit être validé par son comptable supérieur.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'annuler la délibération n°D2018-02-13-02 envoyé à la Préfecture par courrier en date du 16 février 2018 et de délibérer à nouveau sur le compte de gestion 2017 qui reprend les mêmes chiffres que ceux votés en conseil municipal du 13 février 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, d'annuler la délibération n°D2018-02-13-02 sur l'approbation du compte de gestion 2017;

Considérant la correspondance des chiffres entre le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 du Receveur,

APPROUVE, à l'unanimité, et sans observation le compte de gestion 2017 du Receveur.

3/ Projet de restauration de l'église – D2018-03-20-03

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur RICOUARD.

La synthèse des réponses des habitants sur le projet de restauration de l'église, rédigée par Monsieur RICOUARD, est distribuée à chaque conseiller municipal.

Monsieur RICOUARD donne lecture de la synthèse qui se résume comme suit :

- Environ 220 documents distribués, 71 réponses.
- 1^{ère} question : pour ou contre la vente du presbytère :

→ 42 POUR et 28 CONTRE

Des commentaires ont été ajoutés, à savoir :

- 2 personnes souhaitent que la vente serve à des aménagements routiers rue des écoles et impasse Le Férambosc.
- 8 personnes sont favorables à la vente à condition que cela serve aux travaux de l'église et 2 personnes ne veulent surtout pas restaurer l'église
- 3 personnes souhaitent la vente pour aménager le centre bourg, et notamment en achetant l'ancienne boulangerie qui pose problème
- 1 personne est d'accord pour vendre le presbytère uniquement si cela sert pour le centre bourg et pas pour l'église.

- 2^{ème} question : pour ou contre une augmentation des impôts :

→ 29 POUR et 32 CONTRE

Certains ont fait des propositions d'augmentation :

- 1 personne : 5€
- 7 personnes ; 10€
- 1 personne : 20€
- 1 personne : 30€

- 3 personnes : de 50 à 100€
- 1 personne : 5%
- 2 personnes : 10 %

➤ 3^{ème} question : pour accompagner l'équipe municipale dans ce projet :

→ 11 personnes seraient prêtes à apporter une aide

Des suggestions sont faites pour le financement des travaux de l'église :

- 2 personnes sont pour faire financer les travaux de l'église par les recettes générées par l'éolien
 - 2 personnes suggèrent d'attendre la réponse sur l'éolien avant de décider des travaux
 - 4 personnes suggèrent des panneaux photovoltaïques pour financer les travaux de l'église
 - 3 personnes proposent un appel aux dons
 - 4 personnes proposent de faire un appel au Diocèse
 - 1 personne demande le classement de l'église pour augmenter les financements
 - 1 personne propose de regrouper les communes pour diminuer les églises
 - 1 personne suggère de vendre l'église
 - 1 personne suggère de supprimer le colis des anciens pour faire des économies
 - 1 personne propose de faire un appel aux bénévoles pour faire les travaux
 - 1 personne propose de construire des logements pour récupérer des recettes de loyer.
- 6 personnes sont pour la démolition de l'église, dont 3 pour la remplacer par une petite chapelle
- 4 personnes veulent conserver l'église à condition d'y exercer des activités qui puissent rapporter de l'argent
- 2 personnes trouvent que le centre bourg est très bien comme cela et ne voient pas l'intérêt d'y faire des travaux.

Monsieur TREPAUT demande à Monsieur RICOUARD si tous les conseillers municipaux ont répondu.

Monsieur RICOUARD signale que MM. SAUTREUIL et COTTARD n'ont pas répondu.

Concernant la suggestion de mettre des panneaux photovoltaïques, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait fait chiffrer ce projet pour la toiture de la salle et compte tenu de l'investissement le projet avait été abandonné. Il indique toutefois que cette question pourrait être posée à l'architecte.

Madame GILLES indique que la garantie de panneaux photovoltaïques est de 10 ans.

Monsieur TREPAUT, compte tenu du coût de la démolition et de la faible utilisation de l'église, est favorable à la suggestion émise par 3 personnes de démolir l'église et de construire une chapelle.

Monsieur GEST rejoint la proposition de Monsieur TREPAUT car les travaux seront moins chers.

Monsieur le Maire rappelle que l'église est un patrimoine communal qu'il convient de conserver.

Il indique qu'il souhaiterait ajouter à la 1^{ère} tranche la toiture du chœur et la restauration des vitraux.

Monsieur RICOUARD lui rappelle le coût des travaux de la 1^{ère} tranche et la somme de 40 000€ par an que la commune dégage sur son budget.

Il indique aussi qu'il a soumis le projet à Monsieur MOREL, des services techniques de Bolbec, qui pense que le chiffrage a peut-être été surestimé.

Monsieur RICOUARD souhaiterait attendre le résultat du projet éolien avant d'engager les travaux.

Monsieur le Maire indique que le projet va être reporté compte tenu que l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement joint à l'enquête publique a été signé par la Préfète et que le futur permis de construire le sera également ce qui risquerait d'entraîner des recours. Il annonce que ce problème est de niveau national, que les services de la préfecture souhaitent refaire une enquête publique pour éviter d'éventuels recours ce qui implique que le délai d'instruction de ce dossier serait prorogé de six mois.

Il signale enfin que le projet éolien de Bréauté – Grainville-Ymauville est dans le même cas et que seul un projet serait accepté par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- par **6 VOIX POUR (Mr RICOUARD, Mme MAILLARD, Mr TREPAUT, Mr QUETIN, Mr GEST, Mme DELOEIL)** souhaite solliciter des devis pour la démolition de l'église et la construction d'une chapelle,
- **DECIDE, à l'unanimité**, de solliciter des devis pour la maîtrise d'œuvre pour la 1^{ère} tranche des travaux incluant également la réfection de la toiture de la sacristie et des vitraux et pour faire les demandes de subventions.

Concernant la réfection des vitraux, Madame GILLES, Adjointe, propose de rencontrer Monsieur SCHLEWITZ, Président de l'Association le Chat à Houquetot, afin qu'il puisse proposer un devis.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

4/ Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) – D2018-03-20-04

L'annexe au Cerfa n°15246-01 relative à l'Agenda d'Accessibilité Programmé des bâtiments communaux est distribuée à chaque conseiller municipal et Monsieur RICOUARD, Adjoint, commente ce document rédigé par la Société ACCENOMIE.

Ce document, joint en annexe à la présente délibération, indique que les travaux estimés à 7 065€ hors taxes, pourront être réalisés sur 3 ans détaillés ci-dessous :

- La première année seront réalisés les travaux de signalétique intérieure et extérieure de tous les sites (église, salle polyvalente, école et mairie) et des bandes de guidage
- La seconde année concernera la mise aux normes au niveau des places pour les personnes à mobilité réduite
- La troisième année sera consacrée à la mise en conformité du cimetière.

Monsieur RICOUARD signale que des demandes de dérogations pour l'accessibilité de certains bâtiments seront sollicitées notamment :

- pour l'église compte tenu de sa faible fréquentation ;
- pour les deux classes car la mise en place d'une rampe amovible entraînerait un coût important par rapport au nombre d'élèves.
- pour la mairie dont la rampe a un pourcentage de pente compris entre 12 et 15%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'Agenda d'Accessibilité Programmé élaboré par la Société ACCENOMIE tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération.

Monsieur TREPAUT demande à Monsieur le Maire si l'abribus va être déplacé prochainement.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a rencontré le 23 février 2018 Madame MAURY-DELEU, architecte paysagiste du CAUE de Seine-Maritime, qui lui a indiqué que l'abribus devrait être accessible aux personnes à mobilité réduite et que le projet de plateau surélevé devrait être reporté compte tenu du projet de réaménagement du centre bourg.

Il précise aussi qu'il va rencontrer le 4 avril prochain le pôle ingénierie de Seine Maritime Attractivité pour le projet d'aménagement du centre bourg.

Monsieur GEST signale à Monsieur le Maire qu'en janvier 2018 de nombreux riverains de la rue des écoles ont eu des problèmes sur des appareils ménagers et multimédia compte tenu de la surtension due aux 4 fils nus existant au départ de cette rue.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter un devis au SDE76 pour le renforcement de cette partie de réseaux.

Monsieur LIOT demande à Monsieur le Maire si l'entreprise VANDERMEERSCH est intervenue pour la remise en état de la réserve incendie située route de Grainville.

Monsieur le Maire lui répond que l'entreprise doit vider cette réserve mais rencontre des difficultés car il y a une source en dessous.

Monsieur LIOT fait remarquer à Monsieur le Maire que la réserve a été mal faite.

Monsieur GEST indique à Monsieur le Maire que le trou sur le chemin du mont ybout n'est toujours pas comblé.

Monsieur LIOT en profite pour signaler à Monsieur le Maire que celui existant sur le chemin de randonnée près de sa propriété n'est pas comblé non plus.

Monsieur le Maire répond que le signalement a été fait plusieurs fois à la Communauté de Communes et décide de demander à l'agent communal de combler le trou situé sur le chemin du mont ybout par du béton et de relancer la communauté de communes pour le chemin de randonnée.

Le Conseil Municipal prend note que la commission des finances est fixée au mardi 3 avril 2018 à 19 heures et que le prochain conseil est fixé au mardi 10 avril 2018 à 20h30.

La séance est levée à 22h20.